

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE CERISY LA FORET**

Nombre de membres afférents au conseil
Municipal: 15
Date de convocation : 08/04/2026
Nombre de membres qui ont pris part aux
délibérations: 15
Date d'affichage: 20/04/2026

Séance du MERCREDI 15 AVRIL 2026 A 20H30/ ouverture à 20h35

L'an deux mil vingt-six, et le quinze avril à vingt heures trente, le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GOUPIL Michel, Le Maire.

Etaient présent : ACHER Céline, AUVRAY Sébastien, BALLEROY Ana, BOISSEL Xavier, GILLETTE Arnaud, GOUPIL Michel, LE BLAY Benoît, LECONTE Romain, LELAVENDIER Yannick, LENOIR Sylvie, LETELLIER Virginie, RICHARD Laurence, ROLLAND Sandrine, THIBOUT Jean-Louis, TITRY Catherine.

+ La société KIFLOW (Ludovic et Cédric LE FLOCH) et 28 personnes extérieurs ou habitants

Absent:/

Pouvoir:/

Majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : ACHER Céline

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire demande à ajouter 2 points supplémentaires à l'ordre du jour. (SEMINOR et le LEG JAVALET)

Le conseil accepte à l'unanimité.

1) Approbation des précédents procès-verbaux :

Le Maire demande s'il y a des remarques sur les précédents procès-verbaux du 27 février et du 21 mars 2026.

- Le procès-verbal du 27 février est adopté à l'unanimité. (15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- Le procès-verbal du 21 mars est reporté au prochain conseil.

Remarque d'Arnaud et Yannick : faute d'orthographe « GILLETTE » et « LELAVENDIER ».

Remarque de Laurence : La secrétaire a démissionné pour préserver sa santé et non pas pour raison de santé. Les enregistrements sont des actes administratifs, nous pouvons donc les mettre en ligne pour la population sur le site internet de la commune.

2) VOTE DES TAUX COMMUNAUX

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le choix entre laisser les taux communaux à l'identique de 2025 ou de les modifier à la baisse ou à la hausse.

	TAUX 2025
Taxe d'habitation	10.15
Taxe foncière bâti	33.50
Taxe foncière non bâti	39.73

POUR

15

CONTRE

0

ABSTENTION 0

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité (15 pour, 0 Contre, 0 abstention) de ne pas modifier les taux pour 2026 soit :

- Taxe d'habitation 10.15%
- Taxe foncière bâti 33.50 %
- Taxe foncière non bâti 39.73 %

3) ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION DE L'ABBAYE SAINT-VIGOR

Depuis plusieurs années, nous constatons que l'abbaye se dégrade. Ce monument historique classé fait ressortir plusieurs problématiques dont l'érosion des parements, la gestion des eaux (gouttière et chenaux), la végétation spontanée, la couverture, la maçonnerie calcaire, les traces d'humidité, l'accessibilité handicapée et également l'incendie.

Les facteurs d'aggravations de l'ouvrage sont l'ancienneté, l'exposition aux conditions climatiques et les interventions ponctuelles.

La société KIFLOW nous a transmis son analyse des offres concernant les maitres d'œuvre qui pourraient répondre à nos besoins en concordance avec la DRAC.

Lors de son analyse la société KIFLOW a vérifié les situations notamment financières et techniques de chaque candidature.

Celle-ci était présente afin de nous expliquer l'analyse de l'entreprise arrivée lauréate.

Ce projet entre dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (dès 40 000€).

Nous avons eu 14 candidatures d'architectes.

Selon l'étude menée par l'entreprise KIFLOW, l'entreprise LYMPIA serait en première position niveau technique et économique. L'entreprise LYMPIA est une entreprise basée à Paris. Ils ont effectué entre autre des travaux dans l'abbaye de CAEN.

Le prix proposé par cette société est de 53 290 € HT. Ce projet pourrait être en partie subventionné par la DRAC.

Il est à noter que la mairie ne finance pas ce projet. Le financement repose sur les subventions, le solde restant étant pris en charge par l'association Les Amis de l'Abbaye.

Autorisez-vous Monsieur le Maire a signé l'offre de maîtrise d'ouvrage de l'entreprise LYMPIA d'un montant de 53 290€ HT ?

POUR 15

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Autorisez-vous Monsieur le Maire a effectué les demandes de subventions pouvant être apporté à ce projet ?

POUR 15

CONTRE 0

ABSTENTION 0

4) SEMINOR

SEMINOR a réalisé sur la commune de CERISY-LA-FORET un ensemble immobilier destiné au logement de personnes âgées sur un terrain situé Avenue 2 DI INDIAN HEAD La résidence « l'Abbaye »

Les modalités de réalisation et de gestion ont été précisées dans la convention de construction du 27 mars 1984 signée avec le représentant de la commune de CERISY-LA-FORET. Une partie du terrain a été mis à disposition de SEMINOR, par la commune, suivant un bail à construction des 12 et 15 mai 1984 d'une durée de 70 ans puis une extension du terrain par bail emphytéotique du 26 avril 1995 d'une durée de 70 ans suite à la résiliation partielle du bail à construction.

La Fondation Partage & vie, gestionnaire, en accord avec SEMINOR et la Commune, souhaite réaliser des travaux de réhabilitation afin d'améliorer le confort des lieux et leur mise en sécurité ainsi qu'une extension.

Le Conseil municipal réuni le 27 février 2026 a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 4 à la convention de construction qui prévoit de reporter le transfert en pleine propriété de l'établissement à la Commune dans les 15 mois qui suivent la fin des amortissements des emprunts que SEMINOR doit contracter pour financer ces travaux et extension.

Sur cette délibération, il a été omis d'ajouter l'autorisation donné à Monsieur le Maire de signer également devant notaire l'avenant au bail à construction et l'avenant au bail emphytéotique impactés par les travaux d'extension de la résidence qui modifient la nature de la construction à remettre en pleine propriété de la Commune par SEMINOR.

A savoir qu'une réunion en visioconférence pourra être établie afin d'avoir plus d'information sur les travaux d'extensions de leurs bâtiments.

Le conseil municipal autorise-t-il Monsieur le Maire à signer par devant notaire l'avenant au bail à construction ainsi que l'avenant au bail emphytéotique ?

POUR 15

CONTRE 0

ABSTENTION 0

5) DESIGNATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

<u>LISTE ELECTORALE</u>	RICHARD Laurence BALLEROY Ana GILLETTE Arnaud TITRY Catherine THIBOUT Jean-Louis LE BLAY Benoît (suppléant) AUVRAY Sébastien (suppléant)
<u>CAO- MAPA</u> (Attribution de marché en procédure adaptée)	GOUPIL Michel LAVENDIER Yannick AUVRAY Sébastien LE BLAY Benoît LENOIR Sylvie
<u>CCID (IMPOTS DIRECTS)</u>	GOUPIL Michel ACHER Céline BOISSEL Xavier TITRY Catherine LECONTE Romain BALLEROY Ana LAVENDIER Yannick LETELLIER Virginie THIBOUT Jean-Louis LENOIR Sylvie AUVRAY Sébastien ROLLAND Sandrine RICHARD Laurence GILLETTE Arnaud LE BLAY Benoît HUET Alexandre SOUTERELLE Carole LAGASTELOIS Camille HENRY Caroline
	BEZIERS Sandra LETAVERGNIER David ANQUETIL Nicolas LECONTE Ludivine BOUSSER Gilbert
<u>FINANCES</u>	TITRY Catherine

	LECONTE Romain AUVRAY Sébastien RICHARD Laurence
<u>URBANISME/CIVETIERE</u>	BOISSEL Xavier LAVENDIER Yannick LECONTE Romain AUVRAY Sébastien RICHARD Laurence BALLEROY Ana
<u>AFFAIRES SCOLAIRES/PERISCOLAIRES/JEUNESSE</u>	LETELLIER Virginie ROLLAND Sandrine RICHARD Laurence
<u>COMMUNICATION/CULTURE/CEREMONIE/ EVENEMENTIEL/ SALLE POLYVALENTE</u>	ACHER Céline GILLETTE Arnaud BALLEROY Ana LETELLIER Virginie THIBOUT Jean- Louis
<u>VOIRIES/EQUIPEMENTS RESEAUX/ ECLAIRAGES</u>	BOISSEL Xavier LE BLAY Benoît GILLETTE Arnaud LAVENDIER Yannick THIBOUT Jean-Louis AUVRAY Sébastien TITRY Catherine
<u>BATIMENTS PUBLICS/ PATRIMOINE/TRAVAUX</u>	BOISSEL Xavier LECONTE Romain AUVRAY Sébastien LENOIR Sylvie TITRY Catherine
<u>SAG (secteur d'action gérontologique)</u>	GILLETTE Arnaud GOUPIL Michel
<u>CCAS</u>	GOUPIL Michel LETELLIER Virginie GILLETTE Arnaud BOISSEL Xavier AUVRAY Sébastien TITRY Catherine
<u>SECURITE INCENDIE/PPMS/INCENDIE/PMR/ERP/ROUTIERE</u>	THIBOUT Jean-Louis LAVENDIER Yannick LENOIR Sylvie
	TITRY Catherine GILLETTE Arnaud BALLEROY Ana

<u>COS</u>	RICHARD Laurence (élu titulaire) CATHERINE Déborah (agent titulaire) LETELLIER Virginie (élu suppléant) GUERARD Emilie (agent suppléant)
-------------------	---

COMITES CONSULTATIF OU COMITE CITOYEN

<u>AMENAGEMENT/SECURISATION/EMBELLEMENT DE L'ECOLE/ AIRE DE JEUX/ACTIVITES PERISCOLAIRES</u>	BOISSEL Xavier DELALANDE Ismaël LECONTE Ludvine ROLLAND Sandrine LETELLIER Virginie LEGASTELOIS Camille BIAVA Jacqueline
<u>JEUNESSE</u>	LEFORESTIER Jean- Baptiste ? LENOIR Sylvie AUVRAY Sébastien TITRY Catherine LEGASTELOIS Camille
<u>EMBELLEMENT BOURG / CHEMINS RURAUX</u>	TITRY Catherine LENOIR Sylvie AUVRAY Sébastien LE BLAY Benoît TITRY Eric ANQUETIL Nicolas HENRY Caroline ALVES Annabelle LETAVERGNIER David BEZIERS Sandra ROLLAND Sandrine MARIETTE Michel
<u>TRANSITION ECOLOGIQUE/ENVIRONNEMENT</u>	LELAVENDIER Yannick THIBOUT Jean louis GILLETTE Arnaud ACHER Céline LENOIR Sylvie BOISSEL Xavier TITRY Catherine AUVRAY Sébastien
<u>MILLENAIRE</u>	LENOIR Sylvie BOISSEL Xavier LECONTE Romain AUVRAY Sébastien
<u>ACTIONS SOCIALE</u>	BOISSEL Xavier GILLETTE Arnaud AUVRAY Sébastien GOUPIL Michel
<u>CEREMONIES</u>	GILLETTE Arnaud ACHER Céline

	BOISSEL Xavier GOUPIL Michel LELAVENDIER Yannick THIBOUT Jean-Louis
--	--

AUTRES DESIGNATIONS

<u>CORRESPONDANT DEFENSE</u>	LECONTE Romain
<u>CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE</u>	BALLEROY Ana THIBOUT Jean-Louis GILLETTE Arnaud
<u>CORRESPONDANT BANQUE ALIMENTAIRE</u>	GILLETTE Arnaud GOUPIL Michel
<u>CORRESPONDANT BOIS ET FORET</u>	LENOIR Sylvie (titulaire) AUVRAY Sébastien (suppléant)
<u>REPRESENTANT BIBLIOTHEQUE</u>	TUIBOUT Jean-Louis LETELLIER Virginie
<u>REPRESENTANT DU SDEM</u> <u>REFERENT TEMPETE</u>	LELAVENDIER Yannick BOISSEL Xavier
<u>REPRESENTANT MANCHE NUMERIQUE</u>	LECONTE Romain (titulaire) ACHER Céline (suppléant)
<u>REFERENT ORDURES MENAGERES</u>	BOISSEL Xavier
<u>RESPONSABLE SONO EVENEMENT</u>	TUIBOUT Jean-Louis AUVRAY Sébastien
<u>RANDONNEE BOITAGE</u>	GILLETTE Arnaud ACHER Céline + non élus
<u>RANDONNEE DE L'ELLE AGGLO NOCTURE</u>	ACHER Céline GILLETTE Arnaud
<u>RELAIS DE L'ELLE</u>	GILLETTE Arnaud ACHER Céline

6) ATTRIBUTION DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Lecture faite par Aline

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22 qui précise que le conseil municipal peut déléguer au maire certaines attributions,

Considérant que pour la bonne administration de la commune, proposition est faite à l'assemblée de déléguer 4 des 31 attributions possibles à savoir :

4. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords- cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Limite 10 000€ HT

8. Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière.

24. Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

26. Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.

Limite : projet chiffré inférieur à 10 000€ HT

Si une des délégations est utilisée, le conseil en sera informé et des devis seront effectués.

Souhaitez-vous déléguer les points cités ci-dessus au maire ?

POUR 15 CONTRE 0 ABSTENTION 0

7) LE LEG JAVALET

Une maison a été vendue en 2020, 59 985€. L'achat d'une bande de terrain à côté de l'Abbaye ainsi que les frais de clôture ont déjà été payés par ce leg. De ce leg, il reste 36 666.84€.

Cet argent n'est pas dissocié des comptes de la mairie

Nous vous proposons de transférer les fonds restant à l'association les Amis de l'Abbaye, ces fonds doivent servir obligatoirement et uniquement à payer les travaux faits sur l'abbaye; qu'en attendant la réalisation de ces travaux, ces sommes doivent être placées sur un compte rémunéré ; à défaut les fonds devront être restitué à la mairie.

Autorisez-vous Monsieur le Maire a effectué le transfert des fonds restant du Leg Javalet à l'association les Amis de l'Abbaye d'un montant de 36 666,84 € ?

POUR 14 CONTRE 0 ABSTENTION 1

Madame RICHARD s'abstient

8) Informations

- Poubelles : Aline s'est informé auprès de l'agglo, leur prestataire était souple jusqu'à maintenant, l'agglo leur a demandé de respecter à la lettre les consignes de tri (entre autre interdiction de mettre du carton brun ainsi que du non recyclage dans la poubelle jaune)

Monsieur le Maire propose une réunion publique pour en discuter.

- Fermeture de classe : La mairie a envoyé des courriers aux députés et sénateurs ;après avoir rencontré l'inspectrice d'académie et le directeur d'académie. Nous allons être reçus par le Sous-Préfet dans quelques temps. Un recomptage est prévu en juin. Il y aura 22 départs l'an prochain. Nous remercions les parents d'élèves ainsi que les élèves qui ont été très investies. Nous restons positifs. Remerciement aux ATSEM, à Jean-Louis et Geneviève d'avoir reçu les 5 enfants présent lors de la grève.

- Des peupliers menacent de tomber depuis la dernière tempête soit le 8 janvier 2026. La loi prévoit qu'il est interdit de couper avant le 15/08. C'est un danger grave et imminent, est-ce possible d'avoir une dérogation afin de faire le nécessaire.

- Travaux réalisés par Xavier : ménage à l'abbaye, curage du lavoir, jardin de l'école prêt à planter

- Une porte va être rachetée et réinstallée prochainement entre le bureau de la secrétaire et le bureau du maire permettant plus de confidentialité.

- Le tableau d'affichage présent dans le couloir d'entrée de la mairie sera transféré à l'extérieur pour une meilleure visibilité.

- Journée citoyenne le dimanche 3 mai à confirmer ?

Date conseil tous les 1^{er} mercredi du mois : 06/05, 10/06, 08/07, 05/08, 02/09, 14/10, 04/11, 02/12

9) Questions diverses

Catherine : L'ifs du cimetière (pommade + élagage recommandé).

Laurence : Le devis a été voté et les travaux seront effectués en avril.

Sébastien : Dépense budget eau et assainissement augmentation 2024 et 2025 pourquoi ?

Réponse : Il faut qu'on regarde sur les factures.

Catherine : Ligne 626 du budget qu'est-ce que ça comprend ?

Réponse : téléphonie etc..

Xavier : Remerciement à la famille Rouxville pour l'embellissement de la corbeille

Yannick : Aimerais rencontrer le personnel communal + tour du patrimoine

Ana : Demande de délocaliser la salle de réunion du conseil municipal en salle des fêtes (demande à faire préfet)

Sylvie : Comité de jumelage Allemand, le 24/25/26 et 27 juillet 2026.

Laurence : Stade ? Suite de la visite de travail. Qu'est ce qui en est ?

Réponse : pas de changement

La Secrétaire de séance

ACHER Céline

Séance levée à 23h05

Le Maire,

GOUPIL Michel

